



Le **Groupe LABELLEMONTAGNE**, spécialisé dans l'aménagement, la gestion, l'exploitation et l'optimisation de stations de ski à taille humaine dotées de domaines skiables à fort potentiel, Recrute pour la station de Risoul (Hautes-Alpes) :

CDI septembre 2024 Ouvrier de maintenance

Profil recherché : Bac Pro mécanique ou similaire

Type d'emploi : temps plein, CDI à compter du 02/09/2024. Poste non logé

Rémunération : base Convention Collective des remontées mécaniques et domaines skiables

Candidature avec CV et lettre de motivation avant le 20/08/2024 : rh.risoul@labellemontagne.com, maintenance.risoul@labellemontagne.com

MISSION GENERALE

Sous l'autorité du Responsable du service Maintenance, vous êtes membre de l'équipe de maintenance des remontées mécanique et Luge 4 saisons :

- Vous assurez la maintenance sur nos installations des Remontées Mécaniques.
- Vous remplissez votre mission dans le respect de la réglementation en vigueur et du règlement intérieur et des règles de sécurité liées au poste de travail.
- Vous assurez également le suivi et la traçabilité et des rapports des interventions.
- Vous participez à l'amélioration de la sécurité de l'entreprise.

PROFIL

- Formation technique (maintenance RM ou industriel) niveau Bac.
- Expérience dans la maintenance ou sur poste similaire.
- Capacité à s'intégrer dans les différentes équipes de maintenance.
- Avoir des aptitudes à la prise de décision.
- Savoir utiliser les moyens de communication mis à disposition.
- Compétences organisationnelles.
- Aisance avec les outils informatiques (GMAO).
- Avoir des compétences professionnelles dans le traitement graphique.
- Appliquer les consignes et les règles de sécurité transmises par sa hiérarchie.
- Être familiarisé aux travaux en hauteur.
- Être familiarisé aux sauvetages sur câble.
- Être titulaire du permis B.

CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE

- Travail en montagne, travail en hauteur obligatoire, sauvetage sur câble
- Déplacements routiers et tout-terrain
- Flexibilité des horaires selon impératifs d'exploitation hivernale et estival (astreintes, horaires décalés, week-end)